

LES ÉCONOMISTES FRANÇAIS ET L'IMAGE DE L'AMÉRIQUE

L'ESSOR DU COMMERCE TRANSATLANTIQUE ET L'EFFONDREMENT DU « GOUVERNEMENT FÉODAL »

La France du 18^e siècle et plus généralement l'Europe de cette époque se trouvaient en face du déroulement de la révolution commerciale et de l'expansion européenne dans les Amériques. Ces changements désignés dans leur ensemble par l'expression « les progrès du commerce », allaient à leur tour engendrer un autre ensemble de changements, tout aussi dramatiques, dans la structure politique de l'Ancien Régime. Du point de vue des penseurs du 18^e siècle, ces changements s'inscrivaient sous la rubrique de ce qu'on appelait le « doux commerce », notion promue par des auteurs aussi différents que Hume et Montesquieu, et qui signifiait que le commerce d'une part entraînait peu à peu de meilleures mœurs et que, d'autre part, il sapait les bases socio-économiques du despotisme monarchique¹. Prenant souvent appui sur une conception de l'histoire progressant à travers quatre stades, la notion du « doux commerce » entraînait une vision positive de l'expansion de l'économie européenne englobant l'ensemble du monde atlantique. Néanmoins, il serait inexact de percevoir cette théorie comme la seule que le 18^e siècle a offerte face à l'explosion du commerce colonial.

Dans le présent article, on entend examiner les conceptions des physiocrates (ou « économistes », selon le terme généralement employé à l'époque) sur les progrès du commerce, en mettant en lumière la thèse historique qu'ils ont esquissée en réponse à la notion du doux commerce. Les physiocrates soutenaient que les conséquences initiales du commerce européen en Amérique

1. Voir D. Hume, *Of Refinement in the Arts* (1752) et Montesquieu, *De l'esprit des lois* (1748). Pour une discussion de cette notion de doux commerce, voir l'œuvre déjà classique d'Albert Hirschmann : *Les Passions et les Intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée* (Paris, P.U.F., 1980).

étaient loin d'avoir été douces, et que c'était seulement dans ses stades ultimes que le développement de ce commerce pourrait tenir les promesses attachées à cette notion. Ils pensaient que le commerce aux Amériques agissait en fait d'une manière historiquement régressive, en ce qu'il renforçait les rapports sociaux et formes de gouvernement féodaux. La création d'un système mercantiliste avec en son centre un gouvernement « fiscal » et « féodal » retardait, et même faisait rétrograder la succession des stades historiques prévus par la théorie des quatre stades². Cette paradoxale régression se poursuivait selon eux du 16^e siècle jusque vers le tardif 18^e siècle, jusqu'à ce que le système mercantiliste s'effondre sous son propre poids à l'aube de la Révolution américaine, victime de son propre succès dans l'univers atlantique.

C'est devenu une idée admise que les physiocrates ne s'intéressaient pas à l'histoire, notamment parce qu'ils étaient les adeptes scientifiques de la « méthode de la nature » qu'ils opposaient à l'histoire tenue pour non scientifique³. Jusqu'à un certain point ce n'est pas entièrement faux, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ne pouvaient pas ignorer les attentes d'un public lettré qui s'était habitué à voir l'histoire économique passée et présente, particulièrement l'extension atlantique du monde européen, à travers les lunettes des « progrès du commerce ». Comme cette progression avait été conçue et racontée dans les termes d'une histoire, le besoin de trouver une audience pour leur doctrine économique les a obligés à se tourner vers l'histoire du commerce européen dans les Amériques. Quand ils se sont occupés de ce que l'on classait sous la rubrique « histoire du commerce », ils l'ont fait essentiellement pour dénoncer la logique économique qui était à l'œuvre dans cette phase de mondialisation. À leurs yeux, l'évolution du « gouvernement fiscal » dans les phases initiales du processus ruinait les progrès sociaux et politiques

2. Pour une discussion de ce problème dans l'œuvre d'Adam Smith, voir Istvan Hont, « The political Economy of the Unnatural and Retrograde Order ; Adam Smith and Natural Liberty » dans Marion Barze (éd.), *Französische Revolution und Politische Ökonomie* (Trèves, Karl Marx Haus 1989), p. 122-149.

3. Voir Pierre Rosanvallon, *Le Capitalisme utopique* (Paris, éd. du Seuil 1979), p. 52-54, Ferdinando Galiani, *La Bagarre, Galiani's « lost » parody*, éd. avec une introduction par Steven Laurence Kaplan (La Haye, Martinus Nijhoff 1979), p. 82 ; Daniel Roche, *La France des Lumières* (Paris, Fayard, 1993, p. 111-113). Sur les prétentions scientifiques des physiocrates, voir Yves Citton, *Portrait de l'économiste physiocrate : critique littéraire de l'économie politique* (Paris, L'Harmattan, 2000), chap. 7.

qui étaient supposés résulter du doux commerce. En même temps, ils gardaient l'espoir que les déformations économiques et sociales de ce processus pourraient se corriger d'elles-mêmes, et que seraient posées les bases d'un système libéral des échanges et que se développerait un capitalisme agraire.

Leur intervention dans le domaine de « l'histoire du commerce » se comprend mieux si on la réfère à deux aspects constitutifs de l'idée de progrès économique : d'une part la théorie des quatre stades de l'histoire universelle, d'autre part, la hiérarchie, chère aux physiocrates, des activités productives opposées aux activités improductives. La conception historique des quatre stades qui s'est développée dans les années 1750 et qui est devenue la conception généralement acceptée dans les années 1770, répartissait les étapes de la progression des conditions matérielles de la civilisation selon les stades successifs de l'humanité vivant de la chasse et de la cueillette, puis des troupeaux de l'ère des pasteurs, ensuite de l'agriculture, enfin du commerce⁴. Étant donné la facilité avec laquelle cette conception de l'histoire s'alliait avec le récit du « doux commerce », on voit aisément comment prospérité, liberté politique et progression de la civilisation étaient supposées directement liées, et de manière inéluctable, aux processus qui avaient été à l'œuvre depuis l'époque des grandes découvertes et qui avaient mené aux réalisations ultérieures de l'entreprise mercantiliste coloniale. La théorie demeurait même quand tel ou tel penseur (et il y en avait beaucoup de ce type) était capable de regarder en face les comportements barbares des Européens dans les colonies.

Mais une analyse des fondements du progrès de ce type ne s'accordait guère avec l'opposition physiocratique du travail productif et du travail improductif, selon laquelle l'agriculture était la seule source véritable de la richesse. Les physiocrates pouvaient demander en effet comment une activité aussi dérivée que le commerce, ou même la manufacture, aurait pu être le principe organisateur ou bien le moteur du progrès dans l'histoire ? Selon eux, c'était impossible ; aussi bien, un trait caractéristique de leur interprétation de l'histoire du commerce des Européens en Amérique était que dans ses premières phases, il avait eu des conséquences régressives tant économiques que politiques. C'est

4. Voir Ronald L. Meek, *Social Science and the Ignoble Savage* (Cambridge, Cambridge University Press 1976), ch. 3 où est étudiée l'élaboration de cette théorie à peu près autour de 1750 par Smith et par Turgot.

seulement dans sa phase terminale, quand les contradictions de la forme de « gouvernement féodal » qu'il avait engendrée ont enfin mûri que l'expansion commerciale peut engendrer la forme de progrès que vantaient ses partisans. L'analyse physiocratique pointait un doigt vengeur sur les Etats absolutistes qui avaient été les initiateurs de l'expansion vers l'Amérique en même temps qu'elle s'efforçait de montrer comment ils devaient de toute nécessité être abolis par les forces qu'ils avaient mises en mouvement.

La clé de la conception physiocratique du progrès historique, c'était la notion de l'évolution du « gouvernement fiscal » dans l'ensemble de l'Europe. Ce régime consistait en un combiné pervers de particularités arriérées, féodales, avec toute la cupidité caractéristique d'une société commerciale moderne. Dans cette perspective, les *Éphémérides du Citoyen* traçaient l'esquisse d'une histoire des républiques commerciales italiennes qui représentaient le déclin des civilisations urbaines commerciales : « C'est dans les petits États d'Italie qu'est né l'art fatal de la fiscalité moderne ». Les résultats des systèmes fiscaux de ces petites républiques dépourvues de ressources agricoles étaient multiformes, mais toujours pernicieux : la variété et le nombre des impôts les rendaient fondamentalement irrationnels, ils frappaient le plus souvent la consommation, ce qui était une régression, le coût de leur perception les rendaient à la fois inefficaces et doublement coûteux, enfin leur incidence sur les classes productives entraînait une pression dommageable sur les salaires. De tout cela résultaient évasion fiscale et corruption s'étendant à tous les niveaux du gouvernement. Opposant ce système à la « constitution vraiment économique » de l'impôt unique, l'auteur notait que ce système « a désolé notre Europe et détruit l'humanité dans les plus belles contrées qu'elle pût habiter »⁵.

Pour les physiocrates, les effets nocifs de « la fiscalité moderne » tenaient à son caractère anachronique. Car, ainsi que le remarquait Pierre Roubaud, c'étaient les profits rapides qu'on tirait du commerce américain et les ambitions de domination qui s'ensuivaient qui avaient donné naissance à « la cupidité fiscale effrénée » caractéristique des États modernes despotiques⁶. Les

5. « Réflexions sur la réformation des finances », *Éphémérides du citoyen* (ci-après : *E.C.*), 11 (1770), p. 203 et 205.

6. Pierre Roubaud : « De l'Amérique », *Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances* (ci-après : *JACF*) (juin 1774), p. 45.

empires modernes, y compris la France, étaient animés par une « ambition de conquêtes » dont la conséquence naturelle était un fatal « chargement des dettes », une de leurs caractéristiques inéluctables⁷. En effet, les anciennes formes de gouvernement féodal ont reçu un nouvel élan de la découverte et de l'exploitation des Amériques.

Au-delà de la spirale vicieuse des guerres impérialistes et des dettes coïncidentes à ces guerres que l'Amérique induisait sur le continent européen, les physiocrates notaient que les modes de gouvernement exploitent de toutes les ressources étaient à leur tour réimportés en Europe où elles déployaient toute leur logique destructive, économiquement et socialement. Ici comme ailleurs, l'Espagne était prise à partie pour son rôle inaugural dans ce processus, et parce qu'elle en était le représentant typique. Ainsi le déclin de la Lombardie était imputé au « fisc espagnol », avec toute la charge de haine impliquée dans de tels termes⁸. À leurs yeux, la persistance du « gouvernement féodal » agissant la main dans la main avec les forces économiques modernes, (autrement dit les empires mercantilistes et cette tendance au luxe qui hante les esprits au 18^e siècle) a été à la source du développement du système fiscal moderne, et cela dans ses pires aspects : impôts indirects, monopoles commerciaux, patentes royales, impôts affermés, bref tout cet ensemble de privilèges qui formait la « trame d'acier » de la société d'Ancien Régime⁹. Cette critique portait de plein fouet contre toute la société française d'Ancien Régime qui mêlait inextricablement ce qu'il y avait de pire dans le vieux et dans le nouveau : les privilèges et le particularisme irrationnel du premier et le foisonnement de l'avidité au gain typique du second¹⁰. Dupont de Nemours dans

7. « Comparaison des revenus des terres », *E.C.* 11 (1769), p. 98. Ici cette remarque sert à dénoncer « la fausse politique qui occupa le cardinal Richelieu ».

8. C'est une idée exprimée dans l'*Histoire des deux Indes* de Raynal, que le gouvernement féodal a été exporté d'Europe en Amérique avec des conséquences catastrophiques ; voir *Histoire des deux Indes* (édition de 1770, Amsterdam), t. 6, p. 145. Les physiocrates exprimaient la même idée.

9. L'expression vient de Joseph Schumpeter. Voir un autre exposé de ces idées dans M. Gaillard, « Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre », *E.C.*, 2 (1770), p. 116-117 : « Les moyens de faire renaître annuellement des revenus pour leur profit et celui des autres leur échappèrent. Ils n'imaginèrent que de prendre arbitrairement aux faibles, de gêner le commerce, de réglementer l'industrie, de rançonner tous deux. Les gouvernements devinrent fiscaux ».

10. Mirabeau définissait ce problème comme étant celui d'un « esprit fiscal » anti-social. « L'esprit fiscal, afin qu'on nous entende, est le contraire de l'esprit social », dans Mirabeau : « Éloges historiques des hommes qui [...] ont consacré

une polémique contre l'Exclusif (en l'occurrence, le monopole commercial détenu par la Compagnie des Indes) dans le contexte d'une campagne qui devait atteindre son objectif, décrivait ce type de capitalisme parasitaire de Cour qui résultait de cette combinaison : « Nous avons vu que la Compagnie était, par sa constitution et par la tournure des mœurs des Parisiens qui sont ses principaux actionnaires, beaucoup plus disposée à être rentier que commerçante. Voici à quoi l'esprit rentier l'emporte » (*E.C.*, 8, 1769, p. 261). En vérité, la façon dont la Compagnie conduisait son commerce colonial n'était pas pour Dupont de Nemours la question essentielle, vu qu'il ne venait qu'en troisième position dans les activités de la Compagnie, la première visant à faire monter le cours des actions au-delà de toute limite, la seconde à tirer tout ce qu'elle pouvait de l'influence du gouvernement (*ibid.*, p. 243-244 et 264-265).

Après la hausse de la valeur de ses actions, affaire de pure spéculation, les « vues politiques » de la Compagnie tenaient au principe que c'était un devoir sacré pour l'État que d'avoir une part importante dans son capital (en d'autres termes, c'était considéré comme une rente). Selon lui, cette entreprise qui ne réalisait pratiquement pas de profit payait à ses actionnaires des dividendes supérieurs de 66 % à ce qu'auraient autorisé ses activités commerciales¹¹. De cette manière, le capital de la Compagnie avait été gaspillé « froidement partagé entre (les actionnaires) » et par la suite, remplacé par des revenus d'imposition, sans le moindre avantage pour la Couronne de France. « Cette Compagnie tant favorisée consuma promptement son capital, (elle) ne soutint son commerce que par les nouvelles faveurs du Roi, et par des appels onéreux pour les actionnaires, et son crédit par des manœuvres peu honnêtes » (*ibid.*, p. 233). Ici nous voyons bien le lien entre une « politique mercantile » par laquelle les colonies sont « abandonnées » à des compagnies à monopole qui n'y trouvent qu'un « objet de profit », et la « fiscalité moderne » que déplorent les physiocrates. D'une part, comme on l'a vu, ils tenaient que la relation parasitaire de la Compagnie au trésor royal était endémique à ce type d'entreprise ; de l'autre, elle utilisait son influence politique, appuyée sur des informations largement exagérées sur

leurs études et leurs travaux au bien de l'humanité dans le genre économique », *E.C.*, 5 (1770), p. 43.

11. Dupont de Nemours souligne que les seuls profits de la Compagnie au 18^e siècle provenaient du monopole du tabac accordé par la Couronne, « entreprise de finance qui n'avait aucun rapport au commerce de l'Inde » (*Ibid.*, p. 260).

les profits résultant pour la France de son commerce colonial, pour rejeter le coût de sa protection sur la Couronne et en définitive, sur les classes productives du pays. Ce coût, dans le cours du siècle, a de plus en plus compris les sommes considérables absorbées par le financement des guerres. « Il aurait été presque impossible à la Compagnie des Indes de ne pas se ruiner quand on l'aurait laissée maîtresse absolue de ses opérations. Les frais de guerre et de souveraineté l'auraient toujours écrasée, à moins que l'État ne se fût chargé de faire pour elle tous ces frais »¹². Pour toutes ces raisons, les compagnies à monopole mettaient alternativement chacune de leurs mains dans le sac, l'une pour engendrer les conditions des profits, l'autre pour dédommager leurs actionnaires quand ces profits tardaient à se réaliser ainsi qu'il advenait souvent. Dans leur analyse, les physiocrates mettaient l'accent sur la mauvaise allocation des ressources du capital de la société, et donc sur la récession économique qui résultait fatalement pour la France de sa « politique mercantile », un acte d'accusation qui allait être présenté de manière plus approfondie un peu plus tard dans *La Richesse des nations* d'Adam Smith. Le point central de toute l'argumentation, c'est l'étroite liaison, affirmée par les physiocrates, entre commerce colonial, commerce reposant sur des sociétés à monopole, et développement de la « fiscalité moderne ». Cet engrenage d'exigences fiscales et des procédés de prélèvement nécessaires pour les satisfaire était encore amplifié et aggravé par la dialectique des privilèges exclusifs et de la pénurie au niveau de l'État, caractéristique de ces États absolutistes qui ne pouvaient agir que dans le cadre d'institutions et de hiérarchies de sociétés d'ordres. C'est ce que les physiocrates entendaient signifier quand, reprenant une expression de David Hume, ils parlaient de « gouvernement féodal ».

Or une telle analyse introduisait une faille dans l'histoire du commerce conçue comme une progression inéluctable à partir de l'expansion européenne ; ici au contraire la courbe ascendante de la modernisation économique et politique se trouvait interrompue, et dans ces lacunes apparaissaient des zigzags régressifs qui traversaient et retraversaient l'océan Atlantique. Quand les physiocrates tournaient leurs regards vers l'histoire des conquêtes européennes et de leurs suites, ils découvraient la même combinai-

12. *Ibid.*, p. 268. Voir aussi : « Mémoires...sur les guerres de commerce », *JACF* (juin 1770), 17. Adam Smith reprend cet argument au chapitre VII du livre II de *La Richesse des nations* intitulé « Des colonies ».

son paradoxale de modèles historiques, les mêmes retournements de l'« ordre naturel » de la civilisation politique et matérielle, de telle sorte qu'il devenait difficile de voir dans ces processus le déroulement d'une narration unilinéaire.

Ce n'est pas un des porte-paroles les plus connus de l'école physiocratique, tels que Mirabeau, Quesnay, Le Trosne ou Dupont de Nemours, qui nous a laissé la plus remarquable tentative du groupe dans le domaine de l'histoire du commerce ; c'est un de leurs plus infatigables propagandistes, Pierre Roubaud¹³. En 1770, l'année même où Raynal faisait imprimer son *Histoire des deux Indes*, il publiait le premier volume de son *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, œuvre qui mérite toute notre attention parce qu'elle est la seule tentative globale d'histoire universelle vue à travers les lunettes de la doctrine physiocratique, les autres interventions sur ce terrain n'ayant pas eu la même envergure.

L'œuvre de Roubaud mettait en question les implications de l'Europe « atlanticiée » en réévaluant la place du commerce dans une théorie historique des étapes du progrès. C'était sans doute une histoire du commerce comme tant d'autres, sauf qu'elle était très critique à l'égard de l'idée d'un « doux commerce » invariablement bon. Sous cet angle cependant, elle ne différait pas de beaucoup des histoires du commerce nobiliaires ou républicaines qui s'en prenaient à la disparition des valeurs civiques désintéressées, par exemple celle du chevalier d'Arcq, qui prétendait en toute modestie compléter *L'Esprit des lois* de Montesquieu¹⁴. D'un point de vue plus étroit, l'*Histoire générale* de Roubaud tendait à condamner la croissance du commerce colonial au détriment de l'agriculture de la métropole. Plus largement, elle visait à réfuter la narration de cette histoire vue comme une progression continue, comme l'avaient élaborée un Hume ou un Montesquieu. Les narrations de ce type étaient renforcées par

13. Roubaud travaillait au *Journal du Commerce* avant sa « conversion » à la secte, de quoi ses *Récréations économiques*, écrites en 1770 pour répondre à Galiani, portent témoignage. Il fut ensuite chargé du *JACF* et collabora aux *E.C.* Pour plus de détails biographiques, voir George Weulersse : *Le Mouvement physiocratique en France de 1750 à 1770*, 2 vol. (Paris, 1910), vol. I, p. 156, et Christine Théré, *Étude sociale des auteurs économiques*, thèse de doctorat nouveau régime (Paris 1990), p. 243.

14. Philippe-Auguste de Sainte-Foix, chevalier d'Arcq, *Histoire du commerce et de la navigation des peuples anciens et modernes*, 2 vol. (Amsterdam, 1758), I, XLI. L'auteur écrivit un texte polémique contre le livre de l'abbé Coyer, *La Noblesse commerçante*, paru en 1756.

un flot d'analyses économiques soulignant les résultats réciproquement positifs de l'industrie de la métropole et du commerce colonial d'outre-mer garanti par la tutelle des colonies¹⁵.

Opposant à ce discours historique « universel » les principes physiocratiques, Roubaud rejetait la thèse du « doux commerce », remarquant qu'aux colonies régnaient l'« esprit d'intolérance et le monopole »¹⁶. Plus encore, il refusait la distinction, chère aux partisans du commerce colonial, entre l'« esprit de conquête » proprement espagnol, et l'« esprit commerçant » doux et supposé non exploiteur, qui aurait recherché une accumulation régulière à travers un « commerce d'économie » nullement dramatique mais honnête. « C'est une erreur, écrit-il, de croire avec Montesquieu que les nations qui traitèrent l'Amérique comme objet de commerce furent plus sages que celles (qui les ont traitées en objet) de conquête » (*JACF*, juin 1774, p. 50-51). Pour Roubaud et quelques autres, conquête militaire et bilan des échanges commerciaux aboutissaient à la même chose et relevaient des mêmes motivations erronées.

Le but premier de son œuvre était de rendre compte des transformations opérées par les Européens dans le Nouveau Monde, dont la découverte était regardée comme un événement historique capital par lequel « un nouvel ordre de choses était dévoilé aux yeux de l'univers »¹⁷. Mais les lignes de force qui créaient ce nouvel ordre ne s'exerçaient pas dans une seule direc-

15. Un exposé classique de la thèse est donné par Véron de Forbonnais dans ses *Eléments du Commerce* (Leyde et Paris, Briasson, 1754) et dans son article COLONIES de l'*Encyclopédie*. Les lignes suivantes donnent le point de vue des hommes de terrain, des praticiens : « La découverte de l'Amérique et les établissements que firent les puissances, soit dans son continent, soit dans ses îles, occasionnèrent un nouvel emploi des hommes, un débouché beaucoup plus considérable pour l'agriculture, les manufactures et les arts, et un luxe dans les consommations de l'Europe qui en changèrent considérablement la constitution par le fait de la navigation et du commerce » (*Mémoire du Commerce de Nantes*, Archives nationales de Paris, F²⁶⁷ (1765), fol.1).

16. Pierre Roubaud : *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, 15 vol. (Paris, 1770-1775), t. XIII, p. 345. Sur la physiocratie et le droit naturel, voir Catherine Larrière, *L'Invention de l'économie au 18^e siècle : du droit naturel à la physiocratie* (Paris, Presses universitaires de France, 1992).

17. Roubaud, *Histoire générale...*, t. XIII, p. 344. Ce n'est pas là un jugement circonstanciel inspiré par le conflit entre les colonies anglaises d'Amérique du nord et la métropole dans les années 1770. Voir par exemple un article écrit bien avant que ces tensions ne soient apparues : « Le commerce des Indes », dans *E.C.*, 11 (1765). « Dans le cours des deux siècles et demi qui se sont écoulés depuis la découverte d'une portion de l'Asie, qu'on a nommée les Indes orientales, ainsi que des îles et du continent presque entier du nouveau monde

tion. « L'ancien monde a emporté le nouveau dans son tourbillon. Mais dans le choc de ces deux grands corps, le plus fort n'a pu écraser le plus faible, sans s'entrouvrir et s'entrebriser »¹⁸. Pour un autre auteur, ces événements avaient littéralement mis le monde à l'envers, annihilant les différences entre l'Europe et ses périphéries : « L'Europe est au bout du monde. L'extrémité de l'Inde est au sein de l'Europe » (*JACF*, août 1779, p. 149). Outre la circulation des hommes et des biens, l'interpénétration du centre et de la périphérie à laquelle il est ici fait référence signifie une action mutuelle des civilisations de l'ancien et du nouveau monde. Une fois encore, ce qui est en jeu, ce sont les effets, supposés être ceux d'une modernisation, du « doux commerce » ; pour les Physiocrates, les faits montraient que cette thèse était des plus fragiles.

La société péruvienne pré-coloniale avait de longue date retenu l'attention des physiocrates parce que, tout comme celle de la Chine, elle leur offrait le spectacle d'une société qui mettait l'agriculture bien au-dessus du commerce. Dans ce contexte, ils trouvaient l'occasion d'exalter un ensemble d'institutions légales et morales sur lesquelles devaient reposer des sociétés essentiellement agraires¹⁹. (Cela dit, ils énuméraient tout un répertoire de vertus curieusement bourgeoises, telles que la fidélité conjugale, la propreté, la capacité de travail et l'éducation, tout en honorant en paroles la rectitude « spartiate » de la société péruvienne.) Pour toutes ces raisons, le Pérou pré-colonial fournissait les matériaux d'un édifiant « roman économique » à l'usage des Français du 18^e siècle (*Histoire générale...*, t. XIII, p. 211, et p. 246, 250).

appelés par opposition les Indes occidentales, il s'est fait par degrés des révolutions étonnantes dans le commerce, dans les mœurs de la nation Française, et des autres peuples voisins ».

18. Roubaud, *Histoire générale...*, t. XIII, p. 369. Dubuc marque bien ce point dans ses *Lettres critiques à M. Raynal* : « Il est en effet plus strictement vrai de dire que Bordeaux, Nantes, Le Havre ont été plutôt formés par les colonies que celles-ci par la métropole » (cité par Léon Deschamps, *Histoire de la question coloniale en France*, Paris, 1891, p. 316). Sur le rôle de Dubuc dans les négociations sur le commerce colonial, voir Jean Tarrade, *Le Commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de « l'Exclusif » de 1763 à 1789* (Paris, Presses universitaires de France, 1971) 2 vol., notamment les chapitres X à XIII.

19. Pour d'autres jugements physiocratiques sur le Pérou, voir François Quesnay : « Analyse du Gouvernement des Yncas de Pérou », *E.C.*, 1 (1767), p. 35-49. Pour un examen approfondi de leurs idées sur le Pérou, voir Girolamo Imbruglia, « L'Invenzione del Paraguay », *Studio sull'idea di comunità tra Seicento e Settecento* (Naples, Bibliopolis, 1983), p. 284-292.

Il demeurait valable, même si les Péruviens contemporains et, en général, les descendants des populations originelles de l'Amérique, avaient subi de terribles changements physiques et moraux depuis la conquête. « Les esclaves des Espagnols ne sont plus que les ombres de ces anciens Péruviens » (*ibid.*, p. 320). La confrontation des deux époques donnait un autre élément de jugement sur les effets du commerce européen aux Amériques, lesquels, bien loin d'être à la source d'une modernisation économique, avaient produit l'asservissement et la destruction de sociétés américaines avancées ; ils avaient donc introduit une sorte d'arriération qui allait à l'encontre du progrès régulier par stades successifs.

Malgré les destructions opérées par les conquérants au début, Roubaud gardait l'espoir que les Amériques allaient se développer en un « chef d'œuvre de l'humanité » et sortir de leur état de subjugation. Etant donné la présence européenne dans ce continent, le triomphe de telles aspirations dépendait d'une victoire du « véritable » esprit colonial sur « le régime prohibitif et fiscal » établi par certaines puissances coloniales, notamment l'Espagne et la France (*ibid.*, t. XV, p. 62, 63, 99). À ce point, le récit de Roubaud fourmillait de rapprochements entre les méthodes coloniales de la France et de l'Angleterre, au bénéfice de cette dernière regardée avec quelque jalousie. « On a vu combien grande était l'inégalité des forces des colonies des deux nations (France et Angleterre) ; cette différence ne naissait pas de l'étendue des domaines et de la qualité des terres, elle était donnée par le gouvernement et les mœurs » (t. XV, p. 187, t. XII, p. 130-147).

Pour Roubaud, cette différence dans le gouvernement et les mœurs sur le terrain de la colonisation traduisait à son tour des différences dans la structure sociale des deux pays. En premier lieu, le gouvernement exerçait une forte influence sur les mœurs des colons envoyés outre-atlantique. Par exemple, si au Canada sous la colonisation française « le commerce des pelleteries et surtout du castor s'y faisait avec assez de succès », il y avait une certaine prospérité, la métropole la détruisait par ses monopoles et ses impôts, à l'opposé de la protection que l'Angleterre accordait à ses colons. « Même l'esclave est nourri et défendu par la main qui l'opprime : la France abandonnait ses colonies à la fortune contraire » (t. XIII, p. 68 et *passim*). Cet état précaire, qui évoquait toutes les erreurs d'un despotisme aveugle, signifiait qu'au lieu de créer une nouvelle civilisation au Canada, les colons

régressaient. « Loin de façonner les sauvages aux mœurs françaises, les Français adoptaient en foule la vie sauvage » (*ibid.*, p. 69). On voit dans ce passage ce que Roubaud avait en tête quand il insistait sur les influences réciproques entre Européens et Américains au Nouveau Monde. Son allusion à la « vie sauvage » marque à la fois l'arriération des Indiens et aussi le caractère du dispositif colonial mercantiliste français qui estimait les bénéfices éphémères (quoique éternellement contestés) du commerce de productions de luxe au-dessus de l'inépuisable corne d'abondance de l'agriculture. « Les Anglais, écrit-il, formaient une nation agricole et les Français un peuple chasseur ». Ce résultat déplorable était à la fois la cause et la conséquence de ce que Roubaud tenait pour le fil directeur de tout l'effort colonial français, c'est-à-dire une réglementation minutieuse imposée par les compagnies commerciales françaises animées par l'esprit du monopole et qui, finalement, mettait « les colonies françaises [...] dans un état de délabrement digne de tous les soins d'un gouvernement tutélaire ».

Il est donc évident que Roubaud ne jugeait pas que les « progrès du commerce » et ceux de la civilisation allaient nécessairement de pair. Les pratiques commerciales et coloniales de l'Espagne et de la France ne pouvaient être assimilées au processus civilisateur du « doux commerce », mais bien plutôt à une rechute dans la « vie sauvage », à la fois pour eux mêmes et pour leurs victimes des populations indigènes. Pour les physiocrates, cette phase du développement économique, la plus récente, qui était celle de la croissance d'une couche de capitalistes rapaces, comparables à des flibustiers et celle d'un appareil d'État mercantile et oppresseur, un État de « gouvernement féodal », ressemblait plutôt à des stades plus anciens de la civilisation qu'à un stade moderne. Ce jugement mettait à mal l'idée et les évocations du « progrès des Lumières » qui étaient courantes à l'époque, surtout quand on s'arrête sur l'importance du commerce, et tout spécialement du commerce européen avec les Amériques dans l'explication donnée de ce processus²⁰. Pourtant, en dépit de ces sombres perspectives pour les Amériques et pour les nations européennes qui les dominaient, les physiocrates croyaient qu'à la fin, la

20. J'emprunte ces mots à Karen O'Brien, *Narratives of Enlightenment: Cosmopolitan History from Voltaire to Gibbon* (Cambridge University Press 1997); pour l'importance de ce processus, voir Meek, *ouvr. cité.*, et J. G. A. Pocock, *Barbarism and Religion*, 2 vol., vol. 2: *Narratives of civil Government* (Cambridge University Press 1999), Introduction, ch. 12 et 21.

« politique mercantile de l'Europe » préparerait sa propre disparition et laisserait place à « un gouvernement vraiment économique », autrement dit à « la constitution de colonies cultivatrices » (*JACF*, avril 1766, p. 18). Depuis l'article COLONIES de Véron de Forbonnais dans l'*Encyclopédie*, c'était devenu une idée admise de faire une typologie et une périodisation des genres et étapes de la colonisation, depuis les tribus errantes de la Bible en passant par les Grecs et les Romains²¹. Selon Forbonnais, la variété finale de colonisation était constituée par celle des Européens en Amérique, des colonies établies par eux pour leur propre profit et qui devaient être protégées, au prix de l'exploitation économique, par le pacte colonial. Or les physiocrates lui répondaient par leur typologie à eux, qu'ils opposaient à son idéologie coloniale implicite. Mirabeau affirmait qu'il y avait trois stades de la présence européenne en Amérique : domination, commerce et peuplement. Selon lui, les stades successifs pouvaient dépasser les limites du stade précédent, même si trop souvent on constatait qu'un empire comme celui de l'Espagne restait figé dans son stade ancien, tandis que la France offrait une « monstrueuse » combinaison de ces trois stades²².

En ce qui concernait les guerres de commerce, le discours physiocratique montrait que l'esprit du monopole les avait engendrées, mais que la victoire appartenait en fait au principe opposé. À la suite de la guerre de Sept Ans, ils déploraient la faiblesse du peuplement de colons authentiques sur le terrain, affirmant qu'« une nouvelle milice agricole » viendrait compenser les pertes françaises en face des Anglais dans l'Amérique du nord (*E.C.*, 5, 176, p. 74). S'appuyant sur cette analyse, Roubaud voyait dans ces mêmes guerres une annulation des pouvoirs du monopole et du « gouvernement féodal », qui les avaient d'abord déclenchées, par une sorte de retournement dialectique. L'activité agricole des colons anglais d'Amérique du nord leur avait donné une force supérieure à celle des Français, succès qui à son tour avait renforcé leur choix d'un gouvernement libre, en flagrant contraste avec le cas de la France : « Chez les uns, le gouvernement était populaire, des lois les protégeaient, ils étaient citoyens ; un gou-

21. L'intérêt pour ce genre de recherches était beaucoup plus ancien. Voir Pierre-Daniel Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des Anciens* (Amsterdam, 1716), un ouvrage initialement commandé par Colbert.

22. *L'Ami des hommes, ou traité de population* (Paris 1758), 3^e partie, p. 163. La Hollande, en revanche, représentait un empire purement commercial. Voir aussi, I. Hont, art. cité à la note 2, p. 133.

vernement militaire conduisait les autres, ils étaient soldats, l'arbitraire régnait presque partout comme dans un camp » (*Histoire générale...*, t. XV, p. 189).

Pour les physiocrates, la supériorité des colonies agricoles n'était pas seulement déterminante quant à l'issue des conflits entre Européens aux Amériques, mais elle devait, en fin de compte, transformer le rapport entre les colonies et leur métropole. Dès 1758, Mirabeau avait, à l'avance, tiré les conséquences de la maturation économique des Amériques, « le nouveau théâtre de l'humanité ». Avec les effets de la prospérité agricole et de la liberté politique qui se renforçaient mutuellement, les colonies allaient inévitablement gagner en force, et, partant, en indépendance face à leur métropole : « Quant à la perpétuité de la dépendance de leur (les colonies) part [...], le nouveau monde certainement secouera le joug de l'ancien, il y a même apparence que cela commencera par les colonies les plus fortes et les plus favorisées [...]. Vainement nos petites cervelles, tant de Londres que de Paris, se creuseraient en spéculation pour empêcher cet événement » (*L'Ami des hommes*, p. 169).

Ecrivant au début de la guerre d'indépendance américaine, Turgot orientait l'analyse physiocratique vers l'examen des possibilités nouvelles ouvertes par cet événement. De même que précédemment, les physiocrates avaient recommandé une « constitution vraiment économique pour les colonies », Turgot appelait à l'établissement de « Provinces alliées [...] non plus sujettes de la Métropole »²³. La force accumulée des colonies rendait leur victoire inéluctable, et profiter de ces développements nouveaux impliquait d'en accepter le fait tel quel. « Rien ne peut arrêter le cours des choses qui amènera certainement tôt ou tard l'indé-

23. Anne-Robert-Jacques Turgot, *Mémoire sur la manière dont la France et l'Espagne devaient envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses colonies* (1776), dans *Œuvres de M. Turgot* (Paris, 1809), p. 460 et 452. Je suis redevable à Allan Potofsky de cette référence. Voir aussi L. Deschamps, *Histoire de la question coloniale* (Paris, 1891), p. 272. On a depuis longtemps reconnu que la pensée de Turgot différait de celle des physiocrates sur des points fort importants, notamment sur la théorie de la valeur. Mais en même temps, il entreprenait de réaliser leur programme de réformes quand il a été contrôleur général et il partageait leur conception d'ensemble. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le commerce colonial et le libre échange. Sur les divergences et les convergences entre les physiocrates et lui, voir parmi les travaux récents, Gilbert Faccarello : « Galiani, Necker et Turgot, a debate on economic reform and policy in eighteenth-century France », dans *Studies in the History of French Political Economy, from Bodin to Walras*, éd. par G. Faccarello (Londres, Routledge 1998), p. 151-152 et passim.

pendance absolue des colonies anglaises, et, par une conséquence inévitable, une révolution totale dans les rapports de l'Europe avec l'Amérique » (*Mémoire...*, p. 436-437). Par ce terme de « rapports », il entendait l'ensemble de la politique mercantile européenne en Amérique, laquelle devait s'effondrer comme un château de cartes à la suite de la Révolution américaine. « Voilà où toutes les nations européennes qui ont des colonies arriveront tôt ou tard, de gré ou de force. Voilà ce que l'indépendance des colonies anglaises précipitera inévitablement » (*ibid.*, p. 452).

Considérant les événements d'Amérique, et extrapolant à partir de là, Mirabeau, Turgot et plus tard J.P. Brissot de Warville constataient qu'aucune puissance européenne ne serait plus assez forte pour dominer les marchés du monde atlantique que leurs politiques mercantilistes avaient, volontairement ou non, créés²⁴. Une fois que ces mêmes puissances en auront pris conscience, alors, selon les mots de Turgot : « l'illusion, qui depuis deux siècles berce nos politiques, sera dissipée » (*Mémoire...*, p. 452). Ce « nouvel ordre » de choses tel que le voyaient les physiocrates découlait d'une logique d'émancipation historique totalement incompatible avec le « nouvel ordre » de choses qu'avait créé le commerce atlantique européen dans ses phases initiales dominées par le mercantilisme. Loin de rejoindre la thèse du doux commerce en partant de prémisses différentes, les Physiocrates accomplissaient un travail de révisionnisme historique ; la forme qu'ils donnaient collectivement à l'histoire du commerce mettait en lumière l'autodestruction du « gouvernement féodal » dans un de ses aspects les plus pernicioeux, le système colonial mercantile. En même temps, cette histoire révisionniste du commerce démontrait la fragilité dans le long terme de tout ordre social et politique qui ne serait pas fondé sur les principes de l'ordre physiocratique et sur la méthode de la nature.

PAUL B. CHENEY
Columbia University

24. Voir J. P. Brissot de Warville, « Considérations sur l'indépendance des Anglo-Américains », *JACF* (avril-mai 1782), p. 64-107 pour avril et p. 29-67 pour mai.